



RESOLUTION DES INGENIEURS - Batz 1999

Les ingénieurs conseils, conformément au mandat donné par leur assemblée générale du 27 octobre 1999 de Paris,

- Réaffirment leur attachement à voir se maintenir et se développer au sein de l'Institution la prévention des risques professionnels et la gestion des risques accidents du travail et maladies professionnelles,
- réitèrent avec force leur demande de se voir appliquer la règle générale pour leur avancement conventionnel et non pas une mesure particulière discriminatoire,
- et appellent les ingénieurs conseils non syndiqués à les rejoindre, alors que l'existence même de la prévention des risques professionnels est menacée.

Adoptée à l'unanimité